

Alerte de sécurité – SMS indésirables

Diffusion : Tous les personnels concernés par le dispositif « Alerte SMS ».

Objet : signalement de SMS indésirables

Des messages indésirables sont émis par des expéditeurs qui n'ont rien à voir avec le dispositif d'alerte SMS mis en place par l'académie dans le cadre des instructions relatives aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires. Il peut s'agir par exemple de messages indésirables comme « alertes test d'intrusion ».

Ces messages peuvent être des canulars ou des messages malveillants. Compte-tenu du fait que les numéros de téléphone commençant par 06 peuvent être obtenus très simplement sur internet, il est devenu très difficile de se prémunir de genre de messages.

Toutefois, la France dispose d'un service anti SMS abusifs (fonctionnant a posteriori de la réception).

Pour faire en sorte de ne plus recevoir de SMS indésirables il existe 2 possibilités :

1) envoyer **STOP par SMS** au numéro qui a envoyé le spam

ou

2) la personne qui a reçu un message SMS indésirable peut le **transmettre par SMS au 33700**. Il reçoit en retour un message qui l'invite à compléter l'information par le numéro de l'émetteur.

Le 33700 est un dispositif d'alerte par SMS créé par les opérateurs télécoms, les éditeurs de services et les hébergeurs, en concertation avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation.

L'envoi d'un SMS au 33700 est gratuit pour les clients Bouygues Telecom, Orange et SFR. Pour les autres opérateurs, l'envoi d'un SMS au 33700 peut s'effectuer au prix d'un SMS normal.

Pour signaler un SMS abusif : <http://www.33700.fr/>

Le Responsable de la Sécurité
des Systèmes d'Information
Patrick BENALET